

BREVET D'ETUDES DU PREMIER CYCLE (BEPC)

SESSION 2011

RELEVÉ DE NOTES OU ATTESTATION DE REUSSITE N° - 11 KY - 020012

La commission d'examen, vu le procès verbal de délibérations, en date du 26 OCTOBRE 2011
certifie que M^{lle} MANAN NY CHRIS MORELLE
Né(e) le 05/06/1996 à YODOUGON
Centre d'examen LYCEE MODERNE AKOUIPE
N° de table 113204491 Matricule 07040702 B
A été déclaré(e)* **Admis(e)** **Refusé(e)** Avec les notes suivantes :

AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRE - VALIDITE : 1 AN
Les informations figurant sur ce document peuvent être vérifiées auprès de la
Direction des Examens et Concours de Côte d'Ivoire - BP V 276 Abidjan
Tél. (225) 20 32 83 04 - Fax (225) 20 32 66 49 - E-mail : deco2006@aviso.ci

		Epreuves	Coeff.	Points
Evaluation finale		EPREUVES OBLIGATOIRES PRINCIPALES		
		Composition Française	2	<u>24</u> / 40
		Mathématiques	3	<u>18</u> / 60
		Sciences Physiques	2	<u>24</u> / 40
Statut du candidat*		Anglais Ecrit	1	<u>11</u> / 20
		Anglais Oral	1	<u>12</u> / 20
Candidat officiel <input checked="" type="checkbox"/>		Dictée-Questions	2	<u>32</u> / 40
Candidat libre <input type="checkbox"/>		Education Physique et Sportive	1	<u>18</u> / 20
Dispensé d'EPS*		EPREUVE OBLIGATOIRE COMPLEMENTAIRE**		
		<u>LV2</u>	2	<u>14</u> / 40
Oui <input type="checkbox"/>		EPREUVE FACULTATIVE**		
Non <input checked="" type="checkbox"/>		Nombre de points obtenus à l'Evaluation Finale (P1) pour les candidats non dispensés d'EPS		
		14 <u>153</u> / 280		
		Nombre de points obtenus à l'Evaluation Finale (P1) pour les candidats dispensés d'EPS		
		13 / 260		
L'admission est prononcée :		Moyenne Générale Annuelle (M.G.A.) <u>12,68</u> / 20		
<ul style="list-style-type: none"> • pour tout candidat officiel non dispensé d'EPS ayant obtenu P1 ≥ 126 et P ≥ 140 ; • pour tout candidat libre non dispensé d'EPS ayant obtenu P1 ≥ 140 ; • pour tout candidat officiel dispensé d'EPS ayant obtenu P1 ≥ 117 et P ≥ 130 ; • pour tout candidat libre dispensé d'EPS ayant obtenu P1 ≥ 130. 		Total pondéré de points (P) des candidats officiels non dispensés d'EPS (Pour les candidats officiels non dispensés d'EPS ayant P1 ≥ 126, P = 0,6 x P1 + 5,6 x M.G.A.) <u>162,47</u> / 280 (avec EPS)		
		Total pondéré de points (P) des candidats officiels dispensés d'EPS (Pour les candidats officiels dispensés d'EPS ayant P1 ≥ 117, P = 0,6 x P1 + 5,2 x M.G.A.) / 260 (sans EPS)		

Délibération faite à ABIDJAN le 26/10/11

* Cocher la bonne case
** Mentionner l'épreuve

Pour la Commission d'Examen
Le Président du Jury
GBALE ZAMA
Inspecteur Général
(Nom, Prénoms, Signature et cachet)
Education Nationale

TOUTE RATURE OU SURCHARGE ANNULE LE PRESENT DOCUMENT